



## COMMUNIQUÉ

### DU DIALOGUE SUR LES POLITIQUES DE LA COMMUNAUTÉ MONDIALE DE PRATIQUES (G-COP)

#### SUR LE THÈME :

#### « UN DÉVELOPPEMENT SANS FRONTIÈRES : MOBILISER LA DIASPORA AFRICAINE POUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE »

Le 10<sup>e</sup> dialogue de la Communauté mondiale de pratiques (G-COP) placé sous le thème « *Un développement sans frontières : Mobiliser la diaspora africaine pour une croissance inclusive et un développement durable en Afrique* », a été abrité conjointement par le Groupe de la Banque africaine de développement (Groupe de la BAD), la Commission de l'Union africaine (CUA), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (Secrétariat de la ZLECAf), en collaboration avec plusieurs institutions, les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2022, respectivement pour les hémisphères ouest et est.

Nous, participants au Sommet,

**RECONNAISSONS** que les centaines de millions d'émigrants africains et de personnes d'origine africaine vivant sur tous les continents habités dans le monde constituent un atout important pour stimuler la croissance inclusive et le développement durable en Afrique.

**SALUONS** le Groupe de la Banque africaine de développement, la CUA, l'OIM, le Secrétariat de la ZLECAf et toutes les institutions partenaires collaboratrices ainsi que les organisations de la diaspora pour avoir œuvré ensemble à l'organisation de cet opportun dialogue inaugural de la Communauté mondiale de pratiques sur la diaspora africaine, en mettant l'accent sur comment tirer parti des intelligences, des atouts, des compétences, du savoir-faire et des réseaux pour le développement de l'Afrique.

**FÉLICITONS** M. Akinwumi A. Adesina, Président de la Banque africaine de développement, M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, M. António Vitorino, Directeur général de l'OIM et M. Wamkele Mene, Secrétaire exécutif du Secrétariat de la ZLECAf pour le soutien sans réserve qu'ils ont manifesté à l'égard de la diaspora africaine par leur participation et leurs discours-programmes à l'occasion du Sommet.

**PRENONS NOTE** des cinq domaines thématiques examinés par le Sommet, à savoir : i) la titrisation des transferts de fonds ; ii) les obligations adossées à des actifs de la diaspora ; iii) la promotion du commerce et de l'investissement ; iv) la recherche, l'innovation, le partage de

connaissances et de technologie ; et v) la circulation des cerveaux. Ces domaines thématiques constituent des passerelles indispensables vers la mobilisation de la diaspora africaine pour le développement de l'Afrique. Exploités et déployés, ils pourraient devenir le moteur essentiel d'une croissance inclusive et d'un développement durable en Afrique, soit une source de retombées et de co-bénéfices mutuels pour les membres de la diaspora africaine et leurs pays de résidence.

**APPELONS** le Groupe de la Banque africaine de développement, la CUA, l'OIM et le Secrétariat de la ZLECAf à élaborer et à lancer une plateforme de concertation permanente avec la diaspora africaine et les personnes d'ascendance africaine. Cela devrait inclure, entre autres initiatives, l'organisation d'une réunion annuelle mondiale de la diaspora africaine dénommée « le Sommet de la diaspora africaine », la création d'un centre d'excellence de la diaspora en Afrique pour un dialogue permanent et la mise au point de moyens mesurables et efficaces de mobiliser la diaspora pour le développement de l'Afrique. En outre, la CUA devrait envisager de tenir un sommet spécial des chefs d'État et de gouvernement africains sur le thème « *Une Afrique globale : Mobiliser la diaspora africaine et les personnes d'ascendance africaine pour une croissance inclusive et un développement durable en Afrique* ».

**DEMANDONS** au Groupe de la Banque africaine de développement, à la CUA, à l'OIM et au Secrétariat de la ZLECAf de prendre les mesures spécifiques suivantes :

#### 1. **Titrisation des transferts de fonds**

- a) Nouer des partenariats avec d'autres institutions de financement du développement, des banques étrangères et nationales afin d'élaborer des instruments novateurs pour titriser les envois de fonds de la diaspora, réduire les coûts de transaction, accroître l'efficacité, atténuer le risque sur le marché des transferts de fonds, créer des plateformes de financement participatif pour la mise en commun des ressources de la diaspora, améliorer le flux des transferts de fonds et les canaliser vers des investissements productifs qui permettent d'atteindre les objectifs de développement social et économique ciblés par les pays du continent.
- b) Appuyer le développement et la mise en œuvre de capacités institutionnelles et renforcer les interventions dans les pays africains dans tous les aspects de la titrisation des transferts de fonds, notamment les cadres juridiques, les instruments financiers et l'atténuation des risques.

#### 2. **Obligations adossées aux actifs de la diaspora**

- a) Concevoir et émettre des obligations inclusives dites de la diaspora, qui accueilleront la participation des Africains de la diaspora, des personnes d'origine africaine et d'autres personnes, quelle que soit la taille des fonds disponibles.
- b) Favoriser les efforts de collaboration entre les pays pour faciliter l'assistance technique et le partage d'expériences entre pairs sur le marché obligataire de la diaspora et soutenir les initiatives visant à proposer des solutions de financement innovantes. Il s'agit notamment d'obligations à indice de sécurité, d'obligations

vertes, d'obligations sociales, d'obligations de la diaspora, de ressources en échange d'infrastructures et de titrisation des envois de fonds futurs pour promouvoir le développement de l'Afrique.

- c) Entreprendre une étude de référence pour comprendre et s'attaquer à la problématique de l'asymétrie de l'information et mettre en lumière les leçons apprises dans les pays africains.
- d) Coopérer avec les institutions mondiales pour concevoir et mettre en œuvre des réformes et des incitations économiques appropriées (des incitations fiscales par exemple) dans les économies avancées afin d'encourager les membres de la diaspora africaine à investir de manière proactive dans le développement de l'Afrique.

### **3. Promotion du commerce et de l'investissement**

- a) Œuvrer avec d'autres partenaires au renforcement des systèmes et dispositifs de paiement africains, afin de faciliter les flux du commerce et de l'investissement à l'intérieur du continent.
- b) Développer une base de données interopérable et une plateforme d'information pour bien identifier la diaspora africaine, notamment les communautés différenciées de la diaspora africaine et leurs entreprises, afin d'éclairer la conception de programmes d'appui à la diaspora dans des secteurs clés.
- c) Collaborer avec les organisations de la diaspora africaine afin de les mobiliser et concevoir des projets susceptibles d'attirer des financements et portés par leurs membres en vue de leur examen par le Forum pour l'investissement en Afrique.

### **4. Recherche, innovation, partage de connaissances et de technologie**

- a) Créer et lancer un Fonds de renforcement des connaissances et des capacités pour l'Afrique (FCDK) doté d'un montant de 100 milliards de dollars pour soutenir les institutions africaines de recherche, d'innovation, de partage des connaissances et de technologique, et améliorer le partage des connaissances et des technologies entre les institutions africaines et leurs pairs à l'échelle mondiale.
- b) Coopérer avec toutes les parties prenantes concernées pour créer une base de données et un profil solides des experts africains de la diaspora et lancer des initiatives pour encourager et faciliter leur participation active dans la recherche, l'innovation, la production de connaissances et le développement/transfert de technologies entre les institutions africaines et leurs pairs du monde entier, en fonction de leurs qualifications, de leur expertise, de leurs compétences, domaines de spécialisation, etc.
- c) Coopérer avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à la création d'un programme dénommé « Diaspora Connect (DCP) » axé sur la mobilisation

d'investissements auprès de la diaspora pour des infrastructures de santé de qualité et l'industrie pharmaceutique en Afrique.

- d) Aider les pays africains à développer des fondations scientifiques nationales pour faire progresser la recherche de qualité, les disciplines STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques), l'innovation à grande échelle et le transfert de technologie en Afrique et dans le monde entier.

## **5. Circulation des cerveaux**

- a) Soutenir la création d'une base de données interactive de la diaspora africaine comprenant les pays de résidence, les institutions d'affiliation, les qualifications, les compétences et les domaines d'intérêt ; et développer des plateformes électroniques pour faciliter la participation de la diaspora à une recherche de qualité, aux disciplines STIM, à l'innovation à grande échelle, et au partage de technologie entre l'Afrique et les pays de résidence de la diaspora.
- b) Mettre en œuvre la décision EX.CL/383(XII) de l'Union africaine portant reconnaissance de la diaspora africaine et des personnes d'origine africaine en tant que 6<sup>e</sup> région de l'Afrique.
- c) Créer une Communauté de pratiques de la diaspora africaine (AD-COP) et en organiser la rencontre, avec pour participants des universitaires, des acteurs des secteurs public et privé et la société civile, dans le cadre du programme Communauté mondiale de pratiques (G-COP) de la Banque africaine de développement.

### **APPELONS les États africains à :**

- a) Créer des ministères de la diaspora et à nommer des agents de liaison dans leurs ambassades afin de favoriser la participation de la diaspora à la conception et à la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de développement dans les pays.
- b) Mettre en œuvre des réformes politiques appropriées pour réduire les risques liés aux investissements, accroître la transparence et la responsabilisation et améliorer l'environnement dans lequel opèrent les entreprises de leurs économies nationales, afin d'encourager les flux d'investissements en direction de l'Afrique.
- c) Créer des fondations nationales de la science pour faire progresser les connaissances scientifiques, l'innovation et la technologie dans les pays.
- d) Coopérer avec les pays de résidence des membres de la diaspora africaine aux fins d'incitations fiscales pouvant inclure des réductions d'impôt ou des exonérations pour les envois de fonds de la diaspora afin d'encourager l'augmentation des flux de transferts de fonds.

- e) Établir des protocoles pour une utilisation efficace et efficiente du produit des obligations de la diaspora aux fins d'entreprendre des investissements productifs afin de stimuler une croissance inclusive et un développement durable dans les pays africains.
- f) Collaborer avec les institutions régionales à la création d'un nouveau programme de mobilité des talents intra-africains afin de favoriser une intégration régionale plus forte entre les pays.

**APPELONS les membres de la diaspora africaine à :**

- a) Continuer à être les ambassadeurs du développement de l'Afrique dans leurs pays de résidence, à promouvoir en amont les flux de financement et d'investissement par le biais de transferts de fonds, d'obligations de la diaspora, de partenariats public-privé, du commerce et de la promotion des investissements, ainsi que de transferts de connaissances et de technologies au moyen du partage de l'innovation et de la technologie, de partenariats et de collaboration en matière de recherche, et de circulation de cerveaux.
- b) Être une force motrice clé pour créer une Afrique globale – une Afrique véritablement inclusive et intégrée au-delà des frontières géographiques, une condition essentielle à la réalisation de l'objectif d'une Afrique globale qui parle et agit à l'unisson pour le développement du continent.
- c) Collaborer avec le Groupe de la Banque africaine de développement pour accélérer le processus de conception et de lancement d'instruments novateurs de titrisation des transferts de fonds et leur transposition à grande échelle, d'émission d'obligations de la diaspora et de déploiement des ressources du fonds KCDF.
- d) Participer activement aux processus de gouvernance politique en Afrique et dans leurs pays de résidence pour représenter les valeurs, la culture et les aspirations de l'Afrique au développement dans l'élaboration des lois et la politique publique chez eux et à l'étranger.
- e) Soutenir la création d'une fondation pour la science et la recherche en Afrique afin de faire progresser les connaissances scientifiques, l'innovation et le transfert de technologie conformément à la vision du Fonds de renforcement des connaissances et des capacités pour l'Afrique (FCDK).